

Luc Frémiot

NON-
ASSISTANCE
À FEMMES EN
DANGER



Plus de 200 000 victimes
de violences chaque année :
jusqu'à quand ?

Non-assistance
à femmes en danger

Du même auteur

Je vous laisse juges... Confidences d'un magistrat qui voulait être libre, Michel Lafon, 2014.

La Vengeance d'une femme, Michalon, 2018.

Au clair de la lune, Michalon, 2019.

Adultère. Récit, Michalon, 2020.

Luc Frémiot

Non-assistance à femmes en danger

ISBN : 979-10-329-1466-3
Dépôt légal : 2021, février
© Éditions de l'Observatoire/Humensis, 2021
170 *bis*, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

Je dédie cet ouvrage au brigadier Arno Mavel, à l'adjudant Rémi Dupuis, au lieutenant Cyrille Morel, gendarmes de la compagnie d'Ambert, dans le Puy-de-Dôme. Le 23 décembre 2020, ils ont été exécutés lâchement par un homme violent qui avait pris sa femme en otage et qu'il menaçait de mort. L'adjudant Bertrand Boillon a été gravement blessé lors de cette intervention. Leur courage et leur abnégation les honorent. Ils resteront dans nos mémoires.

« Elle se refuse toujours à comprendre, à entendre.

Elle rit pour cacher sa terreur d'elle-même.
Elle a toujours marché sous les arches des nuits

Et partout où elle a passé

Elle a laissé

L'empreinte des choses brisées. »

Paul Éluard, *Les Petits Justes*

Introduction

La sonnerie du téléphone me réveille en sursaut. Ma main tâtonne dans l'obscurité à la recherche de l'interrupteur de la lampe de chevet. Il est 5 heures du matin, un jour de novembre. Le gendarme se présente au bout du fil. Il commence par s'excuser de m'appeler aussi tôt et je l'invite à poursuivre. Je suis substitut du procureur de Boulogne-sur-Mer et je suis de permanence. Je sais qu'un appel à cette heure n'est pas de bon augure. Une femme vient d'être abattue d'un coup de fusil par son ex-compagnon dans le petit café de campagne qu'elle tient avec sa mère près de Berck-sur-Mer.

Il fait encore nuit lorsque j'arrive sur place. Deux estafettes sont garées devant le café en bordure de la départementale. Le faisceau bleu d'un gyrophare éclaire par intermittence la façade chaulée d'un ancien corps de ferme : « Au rendez-vous des chasseurs ». Je pousse la porte de l'établissement et pénètre dans une pièce obscure au plafond bas doté de poutres apparentes. Quelques tables et un comptoir de bois sombre qui sert de bar. La pièce sent la fumée et le café. Au moment où l'adjudant vient me saluer, j'aperçois un homme assis à une table, sous la garde d'un gendarme. Une vieille dame se tient devant la cheminée. Son visage raviné de larmes est creusé par les sanglots. Au fond

de la salle à gauche, une porte entrebâillée laisse passer la lumière. Le corps d'une femme est étendu sur le dos. Le gendarme m'explique que son ex-compagnon l'a abattue d'un coup de fusil parce qu'elle refusait de reprendre la vie commune. Je l'écoute me relater les faits pendant que je découvre la chambre, le lit aux draps défaits, la petite lampe qui diffuse une lumière douce, un verre d'eau et ce livre ouvert sur la table de nuit à la page qu'elle ne lira pas. C'est une poupée désarticulée aux cheveux blonds frisottés aux tempes, au visage doux surpris par la mort.

Dans la salle du café, les gendarmes essaient de raisonner sa mère : on ne la laisse pas entrer, le médecin légiste est en route pour les premières constatations.

Cette impression de terrible gâchis, d'arriver trop tard...

J'apprendrai par la suite que cet homme la battait et qu'elle était parvenue à l'éloigner en le menaçant d'une plainte. À plusieurs reprises, elle s'était confiée aux gendarmes, qui avaient fini par consigner ses déclarations. L'autre ne voulait rien savoir, il revenait la supplier, la menacer jusqu'à ce matin de novembre. Il avait juré qu'il ne la toucherait plus, mais elle ne l'avait pas cru. Il était ressorti dans cette nuit humide qui collait à la peau. Le fusil était dans le coffre, chargé à la chevrotine. Elle n'avait pas dû comprendre, n'avait pas réalisé, le visage figé dans une expression d'étonnement.

Il est prostré, ses plaintes sont des gémissements rauques, il articule péniblement entre deux sanglots : « Je ne voulais pas... C'est elle... Elle ne voulait pas comprendre, c'est elle... »

C'est toujours « elles », c'est toujours leur faute, « elles » ne veulent rien comprendre. Vingt ans plus tard, rien n'a changé. « Elles » n'ont pas réalisé que tout cela n'est pas bien grave, qu'en définitive on les aime. Elles ne sont pas toujours faciles... Les femmes, c'est compliqué...

À la rubrique des faits divers, chacun commente à sa façon : « Quand la porte est fermée on ne sait pas ce qui se passe derrière », etc. Combien de fois ai-je entendu ce refrain, cette petite chanson qui arrange tout, qui légitime l'indifférence, la passivité, la petite lâcheté, celle de ne rien voir, de ne rien entendre et de ne rien dire ? Alors quand je l'entendais en cour d'assises, je haussais le ton, ma voix résonnait : « Comment n'avez-vous rien entendu ? Vous êtes son voisin de palier ? Son corps était couvert de coups, d'hématomes, de plaies... Vous deviez la croiser le lendemain dans l'escalier. Vous n'avez pas essayé de lui parler, de l'interroger ? »

Le silence, ce silence qui prend toute la place, le silence comme cette absence de celle qui s'en est allée, discrètement, sans déranger, avec ce foulard qu'elle portait ces derniers temps et les lunettes de soleil les jours de pluie...

Et nous ? Policiers, gendarmes, magistrats, qu'avons-nous fait ou, plutôt, que n'avons-nous pas fait ? Pourquoi ces mains courantes dans les dossiers d'instruction, pourquoi ces plaintes non traitées qui se retrouvent dans cette affaire où la victime n'appellera plus au secours ?

Cent quarante-neuf femmes ont été tuées par leur compagnon en 2019, contre cent vingt et une victimes dénombrées en 2018. Depuis l'été 2020, une femme

meurt tous les deux jours à la suite des violences d'un mari, d'un ex-compagnon, de celui qui un jour l'a séduite et lui a fait des enfants.

Aujourd'hui, le lieu où une femme est le plus en danger est le domicile familial. Cette simple constatation devrait fédérer toutes les énergies ! Comment accepter que le foyer, qui devrait être un véritable sanctuaire de paix et de sécurité, se transforme en « cellule » familiale, au sens carcéral du terme, comment imaginer que la clé qui tourne dans la serrure ou les pas dans l'escalier fassent fuir les enfants dans leur chambre et laissent leur mère tremblante devant son mari tortionnaire ?

Je pense à cette petite fille de 7 ans qui avait alerté les services de police en leur téléphonant parce que son papa médecin était en train d'étrangler sa mère. Je l'avais rencontrée deux jours plus tard, alors que j'étais procureur de la République et que j'avais fait conduire son père au tribunal au sortir de sa garde à vue. Sa mère était venue m'implorer de relâcher son mari, s'efforçant de me convaincre qu'elle l'aimait encore, que les choses allaient s'arranger, que celui-ci allait perdre sa clientèle. La petite l'écoutait d'un air grave avec ce regard fixe et perdu qu'ont les enfants qui ont grandi trop vite. Je l'avais interrompue et avais demandé à ma secrétaire d'emmener dans son bureau pour poursuivre l'entretien cette femme qui ne réalisait pas que sa fille était l'otage d'un couple dévasté, pendant que l'une de mes collaboratrices interrogeait ailleurs le mari.

« Non, il n'était pas violent... Seulement stressé par son travail, par ses clients, par ses horaires... Et sa femme ne le comprenait pas... Elle avait pourtant tout ce qu'elle voulait et sa fille bien sûr, il l'adorait... »

J'étais venu le voir pour l'écouter et lui expliquer qu'il allait devoir quitter le domicile familial pour être hébergé pendant une quinzaine de jours dans un foyer de sans domicile fixe avec l'interdiction de contacter et de voir sa femme et sa fille.

Il s'était mis à pleurer, se tordant les mains de désespoir, m'expliquant que ce n'était pas possible, que cela allait se savoir et qu'il allait perdre sa clientèle. Je lui avais répondu que c'est sa fille qu'il allait perdre s'il continuait sur cette voie. Il n'avait pas réagi, se bornant à affirmer que c'était la première fois qu'il levait la main sur sa femme. Il avait simplement oublié que la petite avait confié aux enquêteurs qu'elle devait « protéger sa maman, à qui son papa donnait des gifles et tirait les cheveux quand il était énervé ».

Il n'y a rien de pire que le silence de ces femmes qui se taisent. Ce silence qui les bâillonne, les isole et finit par les condamner. Il est indispensable de s'interroger, d'essayer de comprendre pourquoi les mots ne parviennent pas à franchir la barrière de leurs lèvres.

Il faut s'interroger sur l'accueil que l'on fait à ces femmes dans les commissariats, les protections mises en place, les suites longues et pénibles auxquelles on les soumet. La tenue des procès, les modifications législatives, les suites judiciaires que l'on est capable de donner à ces affaires, après de tels drames mais surtout *avant*, posent question. Il faut également réfléchir sur la libération de la parole, sur les réseaux sociaux et les affaires de grande audience.

La mort de Marie Trintignant et le procès de Bertrand Cantat ont mis en lumière la collision entre la douleur des familles, l'exigence d'une sanction et la notion de droit à l'oubli. L'opinion une fois encore s'est divisée

pour ne pas dire affrontée sur ces différents points. Le rôle des médias a enflammé les perceptions, tout comme les aspects affectifs renforcés par la personnalité, l'audience et la notoriété des mis en cause, une jeune et belle actrice française issue d'une famille prestigieuse du cinéma français et un chanteur adulé, *bad boy* et bourreau des cœurs. Tous les éléments étaient là rassemblés pour perdre la raison et s'affronter autour d'un procès qui s'est tenu à l'étranger, avec des fuites opportunistes et orchestrées par les uns et par les autres à l'appui de leurs engagements.

Ce type d'emballement est difficilement maîtrisable. Sans une connaissance précise d'un dossier déformé et vulgarisé par la presse, il n'est aucun avis raisonnable. Il apparaît dérisoire face à la souffrance et au désespoir des familles, étant incluse celle de l'auteur dont on exige retenue et pudeur, d'attendre contrôle de soi et objectivité. Sanction trop faible pour les uns, trop forte pour les autres, remise en question de la libération conditionnelle à mi-peine pour l'auteur doté d'un casier judiciaire vierge et de garanties de réinsertion. Indignation que Bertrand Cantat puisse reprendre le chemin de la scène après avoir purgé sa peine. Droit à l'oubli, même si la souffrance des familles qui ont perdu un être cher est « imprescriptible ».

Comment arbitrer ? Que répondre ? La loi nous demande-t-elle de nous comporter comme des héros ?

C'est ce qu'on attend des jurés d'assises, ces citoyens qui rentrent par effraction dans ces « cathédrales de la douleur » que sont les cours d'assises, de juger en leur âme et conscience :

« La loi leur prescrit de s'interroger eux-mêmes, dans le silence et le recueillement et de chercher, dans la sincérité de leur conscience, quelle impression ont faite,

sur leur raison, les preuves rapportées contre l'accusé, et les moyens de sa défense. La loi ne leur fait que cette seule question, qui renferme toute la mesure de leurs devoirs : avez-vous une intime conviction ? » (article 353 du Code de procédure pénale).

Table

Introduction	11
1. État des lieux	19
2. Dépôt de plainte et mains courantes	33
Sauter le pas.....	35
Le premier contact	40
3. Le rôle du procureur	51
4. La lutte contre les violences intrafamiliales ...	65
Les raisons de la colère.....	65
La systématisation des plaintes	71
L'éviction du domicile.....	73
Le placement des coupables.....	77
La médiatisation.....	80
5. Le combat mené à Douai	87
La prise de conscience	92
Bilan de l'action	97

6. Dans la tête des victimes	103
Les retraits et les défauts de plainte.....	103
L'emprise.....	112
La prise en charge proprement dite	115
L'image de la femme.....	119
Le harcèlement.....	122
7. Les enfants, témoins, otages, victimes	129
8. « Grenelle » et perspectives.....	143
Conclusion.....	161
Remerciements.....	167